

## **Présidence de M. Gérard COLLOMB,**

Maire

Le lundi 4 juillet 2011 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 28 juin 2011 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

---

### Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Vallaud-Belkacem secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

---

### **Appel nominal**

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenauer, M. Tête, Mme Roure, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, Mme Chevassus Masia, M. David, M. Turcas, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld.

Absents excusés : Mme Guillaume, M. Philip, M. Héral, M. Sécheresse, M. Giordano, Mme Gleize.

**Dépôts de pouvoirs** : Mme Hajri, M. Maleski, Mme Gay, M. Lebuhotel ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Guillaume, M. Philip, M. Héral, Mme Gleize.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : Mme Balas, Mme Frih, Mme Condemine, Mme Deharo, Mme de Lavernée, Mme Haguenauer, M. Havard, M. Huguet, Mme Psaltopoulos, M. Sanhadji ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Berra, M. Arrue, M. Braillard, M. Daclin, M. Havard, Mme Gelas, M. Turcas, Mme Nachury, Mme Pesson, Mme Deharo.

-----  
M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

-----  
**Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2011**

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 mai 2011 paru au Bulletin Municipal Officiel du 27 juin 2011. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

-----  
**Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009**

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 27 juin 2011.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

-----  
**Désignation des assesseurs**

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je vous propose de désigner parmi les élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin, deux assesseurs pour assister le secrétaire de séance pour le dépouillement des élections qui vont suivre :

- Thomas Rudigoz
- Fouziya Bouzerda

Y-a-t'il des oppositions ?

-----

### **Désignation de représentants dans divers organismes**

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« ...qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. .... »

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

La désignation qui va suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret. Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées.

Y-a -t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

-----

### **Désignation d'un représentant au Conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon**

M. LE MAIRE : Par délibération du 15 septembre 2008, vous aviez désigné Jean François Arrue pour représenter notre collectivité au sein du Conseil d'Administration de l'IEP de Lyon. Par courrier du 7 juin 2011, le Directeur de l'IEP m'informait que le mandat des personnalités extérieures, membres du Conseil d'administration avait pris fin et qu'il convenait de demander à notre assemblée de procéder à la désignation d'un nouveau représentant. Je vous propose de reconduire la candidature de Jean François Arrue.

Nous pouvons procéder, si personne ne demande un vote à bulletins secrets, à un vote à mains levées.

Y-a-t'il quelqu'un qui demande le vote à bulletins secrets ? Non ? Nous allons donc procéder à un vote à mains levées.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non ?

Pour la candidature de M. Jean-François Arrue, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est ainsi désigné.

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

-----

## **COMMISSION REGLEMENT INTERIEUR**

2011/3689 - Modification du Règlement intérieur du Conseil municipal (Direction des Assemblées) (BMO du 04/07/2011, p. 1536)

M. LE MAIRE : Nous avons une modification du règlement intérieur du Conseil municipal à effectuer. Puisqu'un citoyen nous a fait remarquer que nous n'avons pas de capacité d'expression pour les Conseillers municipaux n'appartenant pas à un groupe politique. Il n'y en a pas pour le moment. Mais il pourrait en exister pour l'avenir.

Nous avons décidé de proposer une modification du règlement intérieur du Conseil municipal pour prévoir cette situation.

Sur cette modification, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il en est ainsi décidé.

La délibération n° 2011/3689 - Modification du Règlement intérieur du Conseil municipal est adoptée.

-----

### **Questions écrites du 4<sup>e</sup> arrondissement relatives**

#### **a) au terrain des Chartreux**

M. BOLLIET Dominique, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, le terrain de sport, dénommé « Stade des Chartreux », situé 57 rue Henri Gorjus, est une propriété de l'Association Immobilière les Chartreux, mise à disposition de la Ville de Lyon, à titre gratuit, qui assure les charges de locataires et l'entretien de la parcelle.

Cet équipement est aujourd'hui utilisé par les scolaires de l'institut des Chartreux pendant le temps scolaire et le club de foot Croix-Roussien FCCR qui regroupe plus de 350 adhérents, dont 2/3 de jeunes de moins de 19 ans. Le terrain est aujourd'hui en très mauvais état, il est impraticable par temps chaud (poussière) et par grand froid ; les vestiaires sont en nombre insuffisants et ne sont pas aux normes d'accessibilité, le club house est vétuste...

Par ailleurs ni le terrain, ni les vestiaires ne peuvent être homologués pour les compétitions.

Des travaux sur cet équipement permettraient d'assurer la sécurité des scolaires et des sportifs, une utilisation optimale du terrain et de meilleures conditions pour les projets communs du FCCR et du LCRF. Ce sont ainsi plus de 700 pratiquants qui seraient concernés.

Monsieur le Maire, nous vous demandons où en sont nos relations avec l'Association Immobilière les Chartreux, si des travaux sont envisageables sur cet équipement et si c'est le cas, dans quel délai ?

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce n'est pas un sujet que l'on découvre. C'est même un sujet qui a pris toute son acuité le jour où la Ville a décidé d'investir fortement pour le stade Grégory Coupet qui est quasiment sur le même lieu, en bas, qui abrite le Croix-Rousse FC et non pas le FC Croix-Rousse qui joue juste au-dessus, sur le terrain des Chartreux.

Il est clair que depuis que le stade Grégory Coupet fonctionne, on voit malheureusement une grande différence dans le fonctionnement entre les deux infrastructures et donc, de facto, entre les deux clubs alors que jamais la Ville ou la Mairie du 4<sup>e</sup> n'a souhaité faire de différence entre les clubs.

Donc cela fait quand même plusieurs fois que nous menons une discussion avec l'institution des Chartreux pour voir quelles seraient les conditions éventuellement d'une cession de terrain. Pour l'instant, nous n'avons jamais eu de réponses très claires. Nous avons eu comme réponse l'idée d'un bail mais qui dit bail, dit difficulté pour le locataire, en l'occurrence, la Ville, qui serait amener à faire de lourds investissements et donc, ce bail simple serait une insécurité pour le locataire.

Tout cela fait l'objet de négociations. Je sais que M. le Maire doit bientôt rencontrer M. Plessy, le responsable de l'institution des Chartreux et je pense que de cette rencontre, nous aurons des aboutissements qui nous amèneront enfin à pouvoir investir au stade des Chartreux et je l'espère, vous le savez, c'est un vœu pieux de l'Adjoint, peut-être aussi de ne faire plus qu'un seul grand club à la Croix-Rousse car je crois qu'entre le FC Croix-Rousse d'un côté et le Croix-Rousse FC de l'autre, si nous ne faisons qu'un, ce serait pas mal et c'est peut-être aussi l'objet de toute cette réforme qui aura lieu dans le monde du football à la Croix-Rousse.

M. LE MAIRE : Je me félicite que l'Adjoint aux Sports forme des vœux pieux et je recevrai la direction des Chartreux avec Gilles Buna qui a déjà eu l'occasion de discuter avec eux.

### **b) au réseau Soins Ville-Hôpital**

M. BOLLIET Dominique, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, le 4<sup>e</sup> arrondissement a la chance d'avoir sur son territoire un pôle hospitalier de très haut niveau, un réseau dense de professionnels libéraux de santé et, à proximité immédiate, une clinique en plein développement. Depuis janvier 2011, la Mairie du 4<sup>e</sup> réunit l'ensemble de ces

partenaires, avec l'aide de l'agence régionale de santé (ARS), pour travailler sur le développement d'un réseau de soins Ville-Hôpital.

Les objectifs de ces groupes de travail sont de garantir l'accès aux soins de tous les usagers, de renforcer la prévention et de développer l'éducation thérapeutique.

Après plusieurs mois de travail, un consensus émerge sur l'importance de renforcer les liens entre les praticiens hospitaliers et les professionnels libéraux de l'arrondissement (médecins, pharmaciens, infirmiers libéraux, etc...) pour faciliter l'accès aux soins de premier et second recours, assurer la coordination optimale des acteurs et notamment, préparer les sorties d'hospitalisation.

La mise en place d'un pôle de santé, voire d'une maison de santé pluridisciplinaire, portée par des partenaires privés, pourrait concrétiser ce réseau de soins.

Je souhaite savoir comment ce projet pourrait s'inscrire dans la politique dynamique de santé publique que vous menez en tant que Président des Hospices Civils de Lyon et en tant que Maire de Lyon ?

M. SANHADJI Kamel, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, Monsieur le Maire du 4e arrondissement, vous évoquez sur le 4e arrondissement de Lyon une offre de soins très dense et la présence de structures d'hospitalisation qui garantissent un très haut niveau de prise en charge. A cet égard, je tiens à souligner l'ampleur et la qualité de la modernisation actuellement en cours à l'Hôpital de la Croix Rousse. La récente ouverture du bâtiment médico-chirurgical (BMC), avec la création 318 de lits et places, permet en effet de proposer aux Lyonnais une offre de soins pluridisciplinaires de qualité.

Aussi, je pense, tout comme vous, qu'il convient de profiter du dynamisme porté par les Hospices Civils de Lyon (HCL) sur ce secteur pour développer les partenariats entre l'hôpital et la médecine de ville. C'est tout l'enjeu de la création d'un réseau de soins ville-hôpital et nous ne pouvons que vous soutenir dans cette démarche. Une meilleure articulation entre l'hôpital et les médecins généralistes serait en effet bénéfique pour l'ensemble des acteurs : patient, hôpital et professionnels de santé. Tous seraient gagnants.

Afin d'améliorer la prise en charge des patients, il est en effet essentiel que les professionnels de santé développent leur collaboration et que l'hôpital s'ouvre sur la ville. Dans cette perspective, il convient d'imaginer des outils facilitateurs qui permettent une prise en charge cohérente entre ces deux secteurs. Les réseaux de soins semblent donner satisfaction en particulier concernant l'hospitalisation à domicile et le traitement du cancer.

En matière de gériatrie le recours aux urgences est une constante qui démontre une insuffisance de notre système de santé.

La question de l'éducation thérapeutique, constitue également un enjeu majeur pour le succès des traitements.

Éviter, par une bonne observance, une récurrence voire une ré-hospitalisation serait une victoire d'envergure pour la santé publique et une source d'économies certaine pour la sécurité sociale. Enfin, la création d'un lieu unique où l'utilisateur pourrait rencontrer des médecins, des infirmiers, des kinésithérapeutes, des dentistes et des intervenants sociaux serait une vraie plus-value sanitaire et sociale pour le territoire.

Il semble que sur la Croix-Rousse, les conditions soient réunies pour que les professionnels de santé définissent un projet commun. L'Agence Régionale de Santé (ARS) que vous avez rencontrée, vous encourage en ce sens. Le conseil de l'ordre des médecins et la Direction de l'Hôpital de la Croix Rousse sont également de la partie. Vous avez su rassembler l'ensemble de ces acteurs autour d'un projet commun visant à améliorer la prise en charge des patients et je vous en félicite.

En ma qualité de Conseiller Délégué aux Hôpitaux et Structures Hospitalières, je vous propose de participer à votre démarche de rapprochement des praticiens hospitaliers avec leurs confrères de la ville. Monsieur Bolliet, je vous remercie pour cette initiative que la Ville de Lyon soutient et suivra avec attention.

### **c) au Pôle de la Soie et des Canuts**

M. BOLLIET Dominique, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, dans les premiers mois de votre mandat, vous avez annoncé un vaste programme de valorisation du patrimoine de la soie et des canuts, constitutif de l'identité de notre ville depuis cinq siècles. Vous avez lancé un vaste travail de concertation avec tous les acteurs, nombreux et passionnés, de cet univers de la soie et des canuts.

Dans ce cadre a été mis en place un « pôle de la soie et des canuts », animé par Mme Privat-Savigny, Directrice des Musées Gadagne, qui a fait émerger de nombreuses réflexions et de multiples propositions autour de quatre thématiques :

- enregistrer la mémoire,
- valoriser un parcours de découverte,
- réaliser un état des lieux,
- créer un événement fort.

Voici pourquoi je souhaite connaître la manière dont cet ensemble de propositions va être concrétisé dans les prochains mois.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vous remercie de cette question. Nous avons déjà annoncé, preuve de la continuité dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, en 2009 puis en 2010, nos

actions et leur émergence à partir de 2011-2012. C'est donc ce que je vais résumer maintenant en quelques mots.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, le patrimoine de la soie et des canuts est vraiment un élément constitutif de l'identité et de l'histoire de notre Ville. La soie constitue de plus un véritable enjeu pour le développement patrimonial, pour le tourisme économique et le secteur de la création pour la Croix-Rousse, la Ville et le Grand Lyon.

Après plusieurs mois de travail, force est de constater que le sujet a été fortement mobilisateur et d'une grande richesse. Comme nous l'avons déjà dit ici, il s'agit d'un groupe d'élus que je pilote et qui permet une coopération entre les différents secteurs de la Ville et le Grand Lyon : Jean-Michel Daclin, Adjoint aux Relations internationales et au Tourisme, Nadine Gelas, vice-Présidente aux événements et aux activités de création, David Kimelfeld, vice-Président du Développement économique au Grand Lyon et Premier Adjoint du 4<sup>e</sup> arrondissement, bien sûr avec vous-même Monsieur le Maire, et la délégation à la Culture et au Patrimoine que je pilote.

Ce travail a été l'occasion d'une forte mobilisation également des acteurs culturels institutionnels, mais aussi associatifs. Aujourd'hui, plus d'une dizaine d'institutions culturelles se sont mobilisées, toutes les institutions lyonnaises concernées par l'histoire de la soie à Lyon, des associations, des chercheurs et des passionnés. Les quatre commissions que nous avons mises en place dans le cadre du Pôle de la Soie et des Canuts ont mené un travail important dont nous pouvons présenter les premiers résultats, et qui prendront forme réellement d'ici la fin de l'année.

Le premier temps sera le Festival de la Soie du 15 au 30 novembre et il se déroulera en cinq temps majeurs : un programme d'abord d'expositions, de visites et d'ateliers, des expositions aux Archives municipales, à la Maison des Canuts, à la Mairie du 4<sup>e</sup>, au Musée des Tissus, au Musée de Gadagne bien sûr, des activités pour les enfants et des visites à la Maison des Canuts et des ateliers de soierie vivante, et bien sûr la Bibliothèque municipale.

Des spectacles de rue accompagneront aussi ce dispositif, ce sera à cette occasion aussi que nous lancerons le premier parcours de visites entre la Croix-Rousse et la place des Terreaux. Nous travaillons également à la présentation, à la demande de plusieurs acteurs du 4<sup>e</sup> arrondissement, de l'oratorio « les Canuts de 1831 » qu'a signé Kosma. Parallèlement, un programme de colloques et de journées d'étude pour un public de spécialistes ou d'amateurs avertis, sera mis en place pour faire le point sur la recherche et l'histoire de la soie à Lyon et dans la région, piloté par le Musée Gadagne et l'École normale supérieure, avec la coopération encore une fois, puisque nous essayons de mailler tous les acteurs de la Bibliothèque municipale, de la Chaire des Droits de l'Homme et de l'association Novembre des Canuts.

La création textile contemporaine, avec des installations d'artistes textiles autour de la soie et des nouveaux textiles, sera également présentée, la mode avec des défilés, des conférences avec l'Université de la Mode et

d'autres créateurs, des manifestations pour les professionnels qui valorisent l'industrie textile contemporaine et parallèlement, des journées dédiées aux professionnels. Il faut saluer d'ailleurs à cette occasion ce que nous avons fait il y a quelques mois, la réinstallation ou le retour de l'entreprise Tassinari qui avait été créée en 1680 et qui, depuis vingt ans, avait quitté le plateau et est revenue là pour développer son activité industrielle de très haut niveau. Bien sûr, ce programme est renforcé par le développement des activités du marché des soies et en un mot, c'est un vrai rendez-vous culturel qui prend place dans l'agenda lyonnais sur le thème de la soie.

Quelques mots sur la Commission Parcours qui vise à proposer au public lyonnais et aux touristes des parcours de visites dans Lyon liés à l'histoire de la soie avec l'idée, le projet, que ces visiteurs soient guidés par un plan précis, un audio-guidage téléchargeable via Internet. Nous travaillons déjà avec des partenaires pour présenter ce projet.

La Commission Etat des Lieux que nous avons également créée vise à connaître l'étendue et la variété des collections relative à l'histoire de la soierie lyonnaise. Dans un premier temps, un projet de numérisation des collections municipales conservées en particulier au Musée de Gadagne, aux Archives municipales et à la Bibliothèque municipale, sera mené de manière conjointe. Ces bases seront mises en commun et consultables via un portail unique sur Internet.

La Commission Mémoire enfin, qui vise à collecter les témoignages des anciens professionnels du textile lyonnais, se met en place. Ce travail donnera lieu à des publications et à des conférences avec une approche grand public de diffusion d'extraits de ces enregistrements, sonores ou vidéo, sur les différents sites concernés.

Je voudrais souligner que ce travail, ce véritable programme autour de la soie, est placé sous le pilotage du Musée de Gadagne, musée d'histoire de la Ville qui nous montre là, en quelques mois, tout son dynamisme et son rôle central comme animateur des acteurs institutionnels, associatifs, publics ou privés. Il s'agit bien de valoriser l'histoire de notre Ville.

Comme vous le voyez, ce programme ambitieux va présenter dès cet automne ses premiers résultats que nous voulons encourageants, c'est aussi une manière de montrer que le patrimoine n'est pas seulement du bâti, qu'il s'agit là d'un patrimoine immatériel. Nous avons la volonté de faire de cette histoire, de cette mémoire, un vrai fonds de notre vie lyonnaise en se tournant aussi vers l'avenir, sans couper cette vision patrimoniale du présent et surtout de l'avenir.

Alors, rendez-vous, Monsieur le Maire et chers Collègues, dès la mi-novembre pour ce premier Festival de la Soie.

M. LE MAIRE : Monsieur le Maire du 4e arrondissement, au moment où vous allez être appelé par la délibération suivante à exercer d'autres fonctions, je voulais en mon nom personnel et je pense, au nom de la

municipalité, vous remercier pour le travail que vous avez effectué en tant que Maire du 4e arrondissement.

J'ai exercé ces fonctions, je sais quels en sont à la fois, les côtés exaltants et en même temps les côtés difficiles. Evidemment, quand on a à gérer des travaux comme ceux que vous avez eus à gérer - un tunnel à percer, un pont à construire - ce ne sont jamais les périodes les plus faciles, c'est mieux après que pendant. Donc, je veux vous remercier pour le travail effectué.

En vous confiant la Délégation aux Ressources humaines, je suis persuadé que vous accomplirez un travail au service de la collectivité tout à fait important.

Je sais que vous siégez aujourd'hui dans différents organismes paritaires et quelle est déjà la confiance que vous avez acquise parmi le personnel, donc je ne doute pas que cela soit pour eux et pour vous, une source d'enrichissement personnel et collectif. Merci.

-----

### **Election de trois nouveaux Adjoints**

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, par délibération n° 2008-1 du 21 mars 2008, notre assemblée avait fixé à vingt et un le nombre des adjoints. Aujourd'hui, trois de ces postes d'adjoints sont vacants, c'est pourquoi en application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je me dois de recueillir l'assentiment du Conseil, quant au fait de pourvoir à ces trois postes.

Avons-nous l'assentiment du Conseil ? Y a-t-il des opinions différentes ?

Je mets aux voix. Qui est pour que l'on pourvoie ces 3 postes d'Adjoints ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. TETE Etienne : Simplement, je voulais faire deux observations, Monsieur le Maire, par rapport à cette élection des Adjoints.

La première observation, c'est que vous allez présenter une liste, qui certes en apparence, est paritaire, mais qui, associée aux Adjoints déjà élus, va renforcer le caractère non paritaire de l'ensemble des Adjoints.

Sur le plan réglementaire, on peut observer que le texte est suffisamment flou pour vous permettre d'opérer de la sorte, puisqu'on dit que quand on pourvoit à une partie, il suffit que la liste soit paritaire, mais sur le plan politique, que les Socialistes et les Ecologistes avaient en leur temps, porté devant la Constitution, puisque la réforme constitutionnelle date du mandat Jospin, avec la cogestion gouvernementale que vous connaissez, j'ai plutôt le sentiment que nous ne respectons pas l'esprit de la loi et l'esprit de la Constitution que nous avons voté ensemble sur la parité.

C'est donc pourquoi dans le cadre des dispositions que vous prévoyez, je vous inviterai à corriger votre proposition. Evidemment, j'imagine que vous avez fortement réfléchi et que vous n'allez pas le corriger aussi spontanément. Dans ce cas-là, je ne pourrai souscrire à ce vote.

M. LE MAIRE : Merci bien. Donc, je me félicite que vous ayez trouvé un nouveau combat dans la parité : on essayera, évidemment, d'être à vos côtés, dans tous ces combats-là.

Je vais quand même procéder à un vote : qui est pour pourvoir les trois postes d'Adjoints ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Résultat du vote : après avoir procédé à un scrutin à mains levées, il est constaté que la décision de pourvoir les 3 postes d'adjoints vacants est adoptée à la majorité absolue.*

M. LE MAIRE : En vertu des dispositions combinées des articles L. 2122-10 et R. 2121-3 de ce code, l'ordre du tableau des Adjoints est déterminé par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus sur la même liste, par l'ordre de présentation sur la liste, sous réserve du cas où le Conseil municipal déciderait que les nouveaux adjoints occuperont, dans l'ordre du tableau, les mêmes rangs que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

C'est pourquoi, je vous propose, si cette proposition recueille votre assentiment, de désigner trois nouveaux Adjoints occupant respectivement les rangs dix-neuf, vingt et vingt-et-un.

Je vais mettre cette proposition aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Résultat du vote : après avoir procédé à un scrutin à mains levées, il est constaté que le classement dans le tableau du Conseil municipal des 3 postes d'adjoints vacants selon l'ordre suivant : 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, et 21<sup>e</sup> adjoint est adopté à la majorité absolue.*

M. LE MAIRE : En application des dispositions combinées des articles L. 2121-21, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation des Adjoints au Maire doit avoir lieu au scrutin secret. Les Adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, dans le respect du principe de parité, dont nous venons de parler.

Les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire doivent comporter au plus autant de Conseillers municipaux que d'Adjoints à désigner.

Le dépôt de la liste des candidats aux fonctions d'Adjoint doit clairement faire apparaître un ordre de présentation.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice des candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée. Les candidats de la liste qui remporte l'élection sont proclamés élus.

Les Adjoint élus prennent rang dans l'ordre de présentation de la liste.

Eu égard aux dispositions qui viennent d'être rappelées et après un appel à candidature, il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

Cette liste est la suivante :

M. Dominique Bolliet  
Mme Françoise Rivoire  
M. Gilles Vesco

Par conséquent, il est décidé d'engager sans plus attendre les opérations d'élection des adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-17, L. 2121-21, L. 2122-4, L. 2122-7-2, L. 2122-10 et R. 2121-3.

Nous nous sommes assuré que le Conseil municipal de Lyon est au complet et que le quorum est atteint.

Je vais demander de bien vouloir faire circuler l'urne et je rappelle que si vous voulez que votre vote soit valable, il convient de voter sans panacher, ni rectifier en quoi que ce soit la liste qui est présentée.

Les secrétaires dépouilleront tout à l'heure : Mme Bouzerda, M. Rudigoz, sous l'ordre provisoire de Mme Vallaud-Belkacem.

A l'issue du dépouillement des bulletins de votes, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de votants : 70  
Nombre de bulletins blancs : 19  
Nombre de bulletins nuls : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 47  
Majorité absolue : 24

La liste ayant obtenu 47 voix, ont été proclamés Adjoint et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste. Ils ont pris rang dans l'ordre de présentation de cette liste, soit :

- M. Dominique Bolliet : 19<sup>e</sup> Adjoint au Maire ;
- Mme Françoise Rivoire : 20<sup>e</sup> Adjoint au Maire ;

- M. Gilles Vesco : 21<sup>e</sup> Adjoint au Maire.